

Communiqué de presse

Limitation du tonnage sur le pont du Bois à Izon, Route Départementale n°242

A partir du mercredi 24 avril 2024, 9h

Le pont du Bois à Izon construit au 19^e siècle est un ouvrage en voûte maçonnée de 7 mètres de long franchissant le ruisseau des Prades et qui arrive en fin de vie. Il supporte un trafic quotidien de plus de 6 200 véhicules, dont environ 200 poids lourds.

Dans le cadre de l'inspection périodique de ses ouvrages d'art, le Département de la Gironde a récemment mandaté un bureau d'étude spécialisé pour réaliser une investigation structurelle approfondie de ce pont. Il en résulte que la structure est altérée et oblige la mise en place d'une limitation de tonnage pour tous les véhicules supérieurs à 3,5T.

Ce pont a fait l'objet d'une visite exceptionnelle en 2023 conduisant à la mise en place d'un alternat et la pose d'outils de mesure pour surveiller son évolution.

Interdiction de circulation pour les véhicules dépassant les 3,5T dès le 24 avril :

- Déviation mise en place par la RD13 à Saint-Sulpice-et-Cameyrac puis par la RN 89 à Beychac-et-Caillau et par la RD 242e6 à Vayres puis par la RD 242.
- Déviation pour les transports en communs par l'avenue d'Uchamp et route d'Anglumeau.
- Alternat de circulation maintenu (sens prioritaire : Vayres vers Izon).

Détails et plan des déviations sur : [inforoutes](#)

L'ouvrage reste sous surveillance renforcée et une étude est engagée pour son devenir.

Les ponts de Gironde sous surveillance pour la sécurité des usagers

Le département de la Gironde gère 1800 ponts sur son réseau routier dont le trafic ne cesse de croître. La croissance du flux de poids lourds, parfois influencée par des applications d'itinéraires alternatifs, met à l'épreuve la capacité de certains ponts, initialement conçus pour des niveaux de trafic spécifiques. De plus, les impacts du dérèglement climatique, tels que les fortes intempéries et les variations de températures, ajoutent une contrainte supplémentaire à l'évolution de ces ouvrages.

La durée de vie théorique est de 100 ans, elle varie selon les techniques, les époques de construction, croissance du trafic et les aléas climatiques.

Ainsi, ils font l'objet d'une surveillance périodique, composée d'une visite de contrôle annuel et d'une inspection détaillée tous les 6 ans. Ce délai peut être ajusté en fonction de l'âge et de l'état du pont. Ces inspections sont réalisées par les services départementaux sauf lorsque l'ouvrage nécessite des compétences ou un matériel spécifique. Il fait alors recours à des bureaux d'études spécialisés.

Contact presse

Mathieu Dargent : 06 33 52 00 83 – m.dargent@gironde.fr

Anne-Gaëlle McNab : 06 28 20 65 31 - anne-gaelle.mcnab@gironde.fr